



- Alumni de la Faculté de droit
- Av. du 1^{er}-Mars 26
- CH-2000 Neuchâtel

Procès-verbal de l'Assemblée générale 2025

du 15 mai 2025

Université, Aula du Bâtiment principal, Avenue du 1^{er}-Mars 26, Neuchâtel

En préambule, le président salue M. Yves Rossier, ancien Secrétaire d'État et ancien Ambassadeur de Suisse en Russie, qui prononcera une conférence au terme de la partie statutaire de l'Assemblée.

Reçu avec l'invitation à l'Assemblée générale en date du 20 mars 2025, l'ordre du jour n'appelle pas de demande de modification, et est dès lors approuvé.

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2024 d'UniNExt

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2024 d'UniNExt, également reçu avec l'invitation à l'assemblée de ce jour, est adopté.

2. Rapport de la Doyenne de la Faculté de droit, Mme la professeure Valérie Défago

La Doyenne présente succinctement aux membres de l'Association un panorama des principales activités, réalisations et projets de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, ainsi que des membres de celle-ci, en 2024, depuis la dernière assemblée générale, et durant les premiers mois de 2025.

3. Rapport du président, M. Pascal Mahon

Le président présente succinctement le rapport du Comité pour l'année 2024-2025, décrivant les diverses activités de l'Association et du Comité pour l'année écoulée depuis la dernière Assemblée générale. Ce rapport traite en particulier de l'activité du Comité, notamment s'agissant des projets touchant la gestion de la liste des membres de l'Association et la refonte de la banque de données, de l'attribution du prix UniNExt, de la deuxième année d'attribution de la nouvelle « bourse King's College », qui a bénéficié en 2024-2025 à deux étudiantes et un étudiant de la Faculté, de la première édition d'un *afterwork* à la Fondation *WhiteSpaceBlackbox*, à Neuchâtel (le président signale qu'un nouvel *afterwork* est prévu, le 25 septembre 2025, au Théâtre du Pommier). Le rapport rappelle enfin les divers soutiens financiers, traditionnels et nouveaux, accordés par l'Association.

Un résumé de ce rapport, sous forme de diapositive Powerpoint, figure au bas du présent procès-verbal. Le rapport écrit intégral du Comité, qui détaille ces différentes rubriques, figure quant à lui en annexe de ce procès-verbal (et figurera aussi sur le site de l'Association, avec le présent procès-verbal).

À l'unanimité, l'Assemblée accepte le rapport du Comité.

4. Rapport de la Trésorière, Mme Marie-Laure Percassi

La trésorière, Mme Marie-Laure Percassi, présente les comptes de l'Association. Ceux-ci ont encore connu en 2024 un excédent de dépenses, de CHF 7'428.79, moins important toutefois que l'année précédente (12'706.95) : les dépenses 2024 se sont élevées à CHF 26'556.25, chiffre moins élevé que celui de l'année précédente (31'416.95), pour un montant de recettes, essentiellement de cotisations versées à l'Association, de CHF 19'127.46, chiffre qui est, lui, légèrement plus élevé que l'année précédente (18'710.00), mais relativement stable par rapport aux années antérieures.

Après la forte augmentation des dépenses de l'année 2023 par rapport aux années antérieures, qui était essentiellement due au coût de l'Assemblée générale 2023, assemblée du 20^{ème} anniversaire, l'excédent de dépenses de l'année 2024 s'explique en grande partie par le coût des prestations informatiques liées à la réorganisation de la banque de données et du site de l'Association, d'une part, et par le fait, d'autre part, que certaines prestations financières qui auraient dû être versées en 2023 ne l'ont été qu'en 2024, comme la cotisation 2023 à la SAN (1000.00) et le prix UniNExt 2023 (1000.00).

Compte tenu de ces éléments, l'Association a enregistré une perte de CHF 7'428.79 pour l'année 2024 et sa fortune était de CHF 41'116.35 au 31.12.2024 (contre 48'545.14 au 31.12.2023).

Un résumé des comptes 2024 (diapositive Powerpoint) figure au bas du présent procès-verbal.

5. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation des comptes et décharge au Comité

Le rapport est présenté par M. Guillaume Jéquier, l'un des deux vérificateurs des comptes (avec M. Luca Melcarne).

Les vérificateurs ont procédé à une vérification par pointage des pièces justificatives avec la caissière, Madame Marie-Laure Percassi. Ainsi, les opérations comptables ont été vérifiées.

Les vérificateurs ont relevé que, bien qu'ayant connu une perte en 2024, après celle de 2023, perte qui s'explique par les éléments indiqués ci-dessus par la trésorière, l'Association dispose de ressources lui permettant d'envisager les années à venir avec confiance. Ils ont en outre souligné que les comptes ont été tenus de manière régulière et complète pour le dernier exercice. Par conséquent, ils recommandent à l'Assemblée générale l'approbation des comptes et l'octroi de la décharge au Comité.

Sans opposition, l'Assemblée prend acte du rapport des réviseurs, approuve les comptes et donne décharge au Comité pour l'exercice 2024.

6. Élection et réélection des membres du Comité

Le Comité sortant se compose de sept membres (dans l'ordre alphabétique : François Bohnet, Valentin Botteron, Sandy Grandjean, Pascal Mahon, Christoph Müller, Marie-Laure Percassi et Colette Rossat-Favre), qui sont disposés à se représenter et doivent être réélus, pour trois ans (art. 21 des Statuts).

Le Comité a cependant souhaité, pour se rajeunir quelque peu, s'adjoindre une représentante ou un représentant de chacune des deux associations actives au sein de la Faculté, à savoir l'*Association neuchâteloise des assistant-e-s-doctorant-e-s en droit* (ANADD) et l'*Association neuchâteloise des étudiant.e.s en droit* (ANED). Est dès lors proposée à l'Assemblée l'élection de deux nouveaux membres (l'art. 20 al. 1 des Statuts permet un nombre de neuf membres), en la personne de Mme **Sarah Spirito**, pour l'ANED (avec un suppléant, M. Alvaro Cerf) et de M. **Scott Greinig** (pour l'ANADD, avec deux suppléants, MM. Michael Saul et Yan Wojcik).

L'Assemblée approuve par acclamation la réélection des membres actuels du Comité et l'élection des deux nouveaux membres proposés (et de leurs suppléants).

7. Prix UniNExt 2024

Le Prix UniNExt 2024 a été décerné à Mme Candice Malcotti pour son excellent mémoire de master intitulé « *La nature comme sujet de droit : esquisse d'une personnalisation des entités non humaines en droit suisse* », rédigé sous la direction de Mme la professeure Valérie Défago. Le président indique que le Comité a particulièrement apprécié l'originalité du propos et la qualité de la rédaction.

La lauréate présente brièvement son travail.

8. Divers

Aucun.

Le président clôt la partie statutaire de l'Assemblée.

Dans la foulée, M. **Yves Rossier**, ancien Secrétaire d'État et ancien Ambassadeur de Suisse en Russie, dispense aux participantes et aux participants une conférence magistrale et passionnante sur « *Les enjeux stratégiques pour l'Europe* » de la situation géopolitique actuelle. Les nombreuses questions adressées à M. Rossier témoignent de l'intérêt et de la profondeur de son propos.

Activités du Comité Sept séances Evolution et gestion (de la liste) des membres Prix UniNExT 2024 21 octobre 2024: Mme Candice Malcotti « La nature comme sujet de droit: esquisse d'une personnalisation des entités non humaines en droit suisse » Bourse <i>King's College</i> 20 janvier 2025: trois bourses de 1000.- chacune (deux étudiantes et un étudiant)	Journée des métiers du droit 5 mars 2025 - 120 participantes et participants Diplomatie, travail social international (Appel de Genève), magistrature pénale, services du Parlement, service juridique en entreprise Autres soutiens et nouveau projet Déjeuners académiques (< 2000) Midis des doctorantes et doctorants (< 500) « Plume de justice » (300) Nouveau projet: <i>Afterwork</i> (4 septembre 2024) Visite de la Fondation <i>WhiteSpaceBlackbox</i> 25 septembre 2025: Théâtre du Pommier
--	--

AG I JpiNExt 2025

Dépenses	2023	2024	Entrées	2023	2024
Soutien financier (prix UniNext, déjeuners académiques, ...)	2 396,05	7 850,00	Cotisations CHF	14 870,00	17 101,45
Journée Métiers du droit	1 431,80	355,00	Versements événements	3 840,00	2 026,01
AG : Envoi, repas, cadeaux, etc.	22 275,45	6 873,75			
Frais divers (cotisation SAN, site internet, impôts ...)	5 271,40	11 411,90			
Frais bancaires	42,25	65,60			
TOTAL CHARGES	31 416,95	26 556,25	TOTAL PRODUITS	18 710,00	19 127,46
RESULTAT : Perte	-12 706,95	-7 428,79			

	2023	2024
Compte BCN au 01.01 (CHF)	61 252,09	48 545,14
Compte BCN au 31.12 (CHF)	48 545,14	40 151,35
Caisse au 01.01	-	-
Caisse au 31.12	-	965,00
Fortune totale au 31.12		41 116,35
Résultat de l'exercice	-12 706,95	-7 428,79